

# le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°7 - lundi 3 septembre 2007 - 0,40 euros

C'EST PLUS QUE JAMAIS LE MOMENT DE PARTIR À L'ASSAUT. MAILS, FAX, TÉLÉPHONE, FAITES AGIR AUSSI VOS FAMILLES, VOS AMIS...

TOULOUSE

## Un tunisien de 24 ans en situation irrégulière a sauté du quatrième étage d'un immeuble

Il était, hier encore, plongé dans le coma, en soins intensifs à l'hôpital Purpan. « La psychose des reconduites à la frontière est-elle en train de s'installer chez les sans-papiers ? » se demande La Dépêche. Suite à une altercation avec un tiers, au domicile de son amie, celle-ci appelle la police. Elle témoigne : « Je me suis isolée dans une pièce de l'appartement et j'ai eu au bout du fil les policiers, raconte-t-elle. Mon ami, affolé, m'a alors fait signe de raccrocher. J'ai senti qu'il s'était passé quelque chose... » Arrivée sur son balcon, elle aperçoit Tarek allongé douze mètres plus bas, face contre terre. Il venait de sauter du quatrième étage. Arrivé en France il y a un peu plus de deux ans, un proche le décrit comme « un homme qui ne posait pas de problème et plutôt discret ».

La Cimade rappelle à cette occasion que « les sans-papiers vivent une pression permanente et dans la crainte d'être reconduits à la frontière. Malheureusement ces incidents sont fréquents. Dernièrement, un sans-papiers s'est suicidé au centre de rétention de Bordeaux et les cas de mutilation ne sont pas rares. D'autres tentent même de se suicider. »

Depuis 2003 et l'intensification des lois sur la sécurité intérieure, « ces actes ne sont pas isolés et ces drames peuvent s'intensifier avec l'augmentation des cas de reconduite à la frontière. La circulaire Sarkozy de juin 2006 a en effet accentué le mouvement. »

(Source : La Dépêche)

PIÈGE

## Faux document à en-tête de la Cimade

« Manipulation administrative, ingéniosité policière ou bonne intention maladroite ? » demande L'Humanité. Un document, provenant soi-disant de la Cimade, aurait circulé, cet été, parmi les sans-papiers, dans les files d'attente de la préfecture de police de Paris [voir QSP N°5]. Ce texte de trois pages contenait « des erreurs et inexactitudes juridiques qui auraient entraîné un afflux de personnes venues déposer leur dossier en Île-de-France ».

La Cimade signale que « des sans-papiers, persuadés de pouvoir être régularisés, se sont présentés en préfecture et ont ainsi donné leur identité et leurs coordonnées. » « Ils sont donc fichés, ce qui peut désormais leur poser quelques problèmes », explique Jérôme Martinez, délégué régional de la Cimade Île-de-France. Il entend « tout mettre en œuvre » pour retrouver l'origine de ce faux document diffusé parmi les sans-papiers avec l'en-tête de la Cimade. Notons que la Cimade aura été prévenue par la Préfecture de Cergy, ce qui laisse supposer que les fonctionnaires de la Préfecture de Paris auront, eux, omis de prévenir l'association de cette malversation. Pour faire du chiffre ?

DOUCE FRANCE

## 1940-2007

Jeudi 2 août, bus n°15, je rentre chez moi : quartier Haut de Massane. Devant mes cheveux blancs, un jeune homme me cède sa place. Je le remercie. Il me sourit.

Cours Gambetta : contrôle des tickets...ah non, je me suis trompée, ce sont des policiers : contrôle d'identité. Pas de problème, je suis française et j'ai ma carte d'identité. Alors, pourquoi mon cœur se met si fort à cogner, pourquoi ces crampes dans le ventre et mes mains qui tremblent ?

Je ne me sens pas bien. Je ferme les yeux. Et tout me revient en mémoire.

Août 1940. Je traverse la place de la comédie. Je vais vers la gare. La rue Maguelone est bloquée par un barrage, la rue de Verdun aussi. La place est cernée par la Gestapo : contrôle d'identité ! Mon cœur se met à cogner, j'ai des crampes dans le ventre et les mains qui tremblent.

Je fais demi-tour et me dirige vers le bar « Y a Mieux » (actuel « Yam's »). Je sais que la caissière, madame Granier est dans la résistance. Je n'ai pas besoin de parler, elle a deviné, quitte le comptoir, me prend par la main, m'entraîne dans les escaliers, me cache dans le grenier. Combien de personnes arrêtées, puis déportées ce jour là ?

« Vos papiers s'il vous plait » Je reviens à la réalité. Cinq personnes sont embarquées. Maintenant le calme règne dans le bus n°15... Je m'en veux d'avoir fait l'amalgame entre les deux événements. Il n'y a aucune comparaison, non ?

Même si, sur les cinq, certains risquent de se retrouver au centre de rétention de Sète avec les conséquences que l'on sait.

1940 : il fallait arrêter tous les juifs, cause de tous les malheurs des français.

2007 : il faut arrêter tous les sans papiers, cause de tous les malheurs des français.

N'y pensons plus. La vie continue. Une chanson me vient dans la tête : « Douce France, beau pays de mon enfance ». Et j'ai envie de pleurer...

Irène J. (85 ans) Montpellier

(Source : La Gazette de Montpellier).

ARIÈGE

# Marche silencieuse

Vendredi en fin de journée, quatre cents à cinq cents personnes ont exprimé leur soutien aux jeunes sans papiers menacés d'expulsion lors d'une marche silencieuse, de la Halle aux grains de Foix jusqu'aux portes de la Préfecture. « Il s'agit d'une injustice et d'une cruauté sans nom », souligne la députée Frédérique Massat, « je ne peux pas laisser faire ça ». La députée ariégeoise a signé sans hésitation la lettre ouverte au président de la République [voir ci-contre].

« Bien qu'ils n'aient plus de papiers en règle et soient menacés d'expulsion, employeurs et enseignants acceptent de continuer à jouer le jeu. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux étaient présents dans le défilé », remarque La Dépêche du Midi.

Christian Morisse, président de la ligue des Droits de l'Homme a pris la parole pour dénoncer « la politique raciste et xénophobe de l'actuel gouvernement qui ne respecte ni les droits de l'homme, ni ceux de l'enfant ».

« D'ici le 31 décembre, 25.000 sans-papiers doivent être expulsés du territoire national et chaque département doit fournir son quota. Ils seraient douze pour l'Ariège. Les premiers touchés sont dix jeunes majeurs isolés. Quand ils sont venus du Cameroun, de Tchétchénie, du Congo, ils étaient mineurs et ont été placés sous tutelle, ils ont été aidés socialement, certains sont scolarisés d'autres sont en contrat d'apprentissage.

Mais aujourd'hui ils ont plus de 18 ans... l'argent dépensé et les efforts personnels réalisés pour leur intégration sont balayés d'un revers de main. Il faut cependant savoir que la situation personnelle de ces jeunes gens est extrêmement difficile, ils sont en dangers s'ils reviennent dans leur pays d'origine. »

De son côté, la Préfecture dénonce « une filière d'immigration clandestine », pour justifier son refus de régulariser le séjour de ces jeunes lorsqu'ils atteignent leur majorité.

Dix jeunes étrangers concernés en 2007 ont donc été convoqués individuellement à la préfecture. Au terme de cet entretien, le Préfet a délivré une autorisation de séjour pour quatre d'entre eux. Six autres n'ont pas été régularisés et se sont vu notifier une obligation de quitter le territoire français.

Le Préfet doit recevoir, mardi 4 septembre, les associations « qui ont souhaité évoquer cette question ». Une permanence sera assurée ensuite à la salle Jean-Jaurès de la Mairie de Foix afin d'informer sur ses décisions.

(Sources : RESF, La Dépêche du Midi)

## appel au président de la République...

Monsieur le Président  
Oyez du fond de France...

Des noms qui sonnent  
Bénédith Jaures Richard Timour Wivine et  
Zacharie

Des canons qui tonnent  
Angola congo tchetchenie  
Enfants encore ils ont fui la misère

La violence et la guerre  
Les charniers fument quand passent les  
mercenaires

Les chemins de l'exil  
Mènent en France en Ariège  
dans nos villes

Un toit un feu  
Travailler fort pleurer un peu  
S'éloignent les tristes souvenirs  
Ils ont tout appris pour penser à sourire

La vie est forte  
quand on n'a pas vingt ans

Et leur rêve est brisé  
Discrétionnaire ou arbitraire

Le verdict est tombé  
Renvoi aux tortionnaires  
Arrêtés retenus expulsés

Notre rêve est brisé

Rêve de solidarité rêve de sérénité rêve  
de fraternité

Monsieur le Président  
ne brisez pas les rêves

Pour que des noms  
chantent sur nos terres

Zacharie Wivine Timour Richard  
Jaures et Bénédith

AMIENS

## Droit d'asile ?

Alors que la police aidée d'un serrurier était en train de percer, pendant plus d'une heure, la porte d'entrée du domicile de la famille de Natalia et Andréï Dembski, ce 9 août, Ivan, leur fils unique, est tombé du 4ème étage en tentant de s'enfuir à la suite de son père. Souffrant d'un traumatisme crânien et de multiples fractures aux membres, il ne fera pas la rentrée des classes au collège Arthur Rimbaud à Amiens. Rappelons que Natalia, d'origine tchétchène, et Andréï, Ukrainien ont fui Grozny en 2004... Depuis le drame, un représentant de la préfecture est venu à l'hôpital, donner un titre de séjour « humanitaire » de « 6 mois sans autorisation de travailler ». Natalia et Andréï ont refusé de signer ce « titre » préférant ne pas se taire devant cette « aumône », face au drame d'Ivan. En attendant une vraie régularisation.

## Droit d'asile ?

Abdelaziz Bishar est arrivé en France en 2005 après avoir fui le Darfour où sa vie a été menacée. Il a perdu son père et n'a aucune nouvelle des siens. Il a été accueilli en tant que mineur isolé et scolarisé au Lycée professionnel Romain Rolland à Amiens. Devenu jeune majeur, il a été convoqué à la préfecture de la Somme durant les vacances d'hiver 2007 pour finaliser son dossier. Cette convocation s'est avérée être un véritable guet-apens, puisqu'en 24 heures, il fut expulsé en Italie, pays qu'il avait traversé lors de sa fuite.

On est sans nouvelles depuis... RESF souligne que « l'expulsion d'Abdelaziz en Italie puis au Darfour, vu le contexte actuel, est particulièrement inhumaine » et demande son retour en France, sa scolarisation et sa régularisation.

Rassemblement en soutien à Ivan et Abdelaziz, mercredi 5 septembre, à 17h30, place Gambetta à Amiens.

(Source : RESF)

## Droit d'asile ?

Paolo Bunga est détenu au centre de rétention de Paris Charles de Gaulle depuis le 24 août, alors que sa compa-

gne et sa fille sont à Saint-Etienne en situation régulière. Citoyen angolais, il a quitté son pays d'origine car il n'y était plus en sécurité du fait de ses activités au sein du Front de libération de l'Enclave Cabindaise (FLEC). Arrivé en France en décembre 2003, il a déposé une demande d'asile qui a été rejetée.

RESF réclame que soit appliquée la Convention de Genève dont la France est signataire et qui assure une protection des réfugiés en danger dans leur pays.

Depuis son départ de l'Angola, Paolo Bunga n'a plus de nouvelles de sa famille, il ne sait pas où elle se trouve. Il vit en France avec sa compagne Nsunda Diakese, en possession d'un titre de séjour. Ils ont un enfant, Christian Bunga né en juillet.

Par ailleurs, sa compagne est mère d'une petite fille de trois ans, Chrisly Nzinga, qu'il considère comme sa propre fille.

RESF réclame le droit de Paolo Bunga de pouvoir vivre avec sa famille, sa libération, et que lui soit attribué un titre de séjour pour vivre près de sa compagne et de ses enfants.

Une pétition est en circulation à cet effet.

## PARUTION

Saluons la parution du N°37 du BLIS (Bulletin de Liaison et d'Information Sporadique), édité par RESF. À reproduire et diffuser massivement, comme Le Quotidien des Sans-Papiers. Dans son éditorial, le BLIS évoque « le bel été de la chasse à l'enfant ».

« Les nuits de veille et les caches de fortune, la police à l'heure du laitier, jour et nuit, la peur au ventre, les enfants tirés du lit, le flic bon bougre qui va chercher le nounours puisque papa, menotté, ne le peut pas, le gamin qui s'enfuit et se fracasse quatre étages plus bas, le bébé qu'on arrache des bras de sa mère, les pères, dont on n'a plus de nouvelles, planqués, expulsés, les amoureux soupçonnés, séparés, les rafles dans les hôtels, les quartiers, autour des hôpitaux. »

« Le bel été 2007 de M. le ministre de la rafle et du drapeau, en panne de chiffres et de résultats ! Le bel été aussi de la solidarité : ceux qui répondent à l'appel, jour et nuit et remportent des

libérations devant les commissariats, ceux qui se massent dans les ports et aéroports, font bouger les passagers et empêchent les départs, ceux qui se pressent aux portes des centres de rétention, faxent, mailent et proclament leur indignation. Bel été du réveil des consciences, de l'écoeurement qui se dit enfin : policiers, navigants, hospitaliers, medias. »

Il rappelle qu'à la mi-septembre, le gouvernement entend présenter « une loi encore plus dure », contre le droit de vivre en famille !

Souhaitons ensemble que le « réveil des consciences » sache y faire obstacle !

QSP

## Manifestation à Paris contre la loi Hortefeux visant à empêcher le "regroupement familial"

Samedi à Paris, le 9ème collectif des Sans-Papiers de Paris appelait à manifester de la Place de la Sorbonne, à 14 heures, jusqu'au Sénat, non loin, où doit être débattue, en session extraordinaire – le 18 septembre –, la loi Hortefeux contre le regroupement familial. La Préfecture n'avait pas accordé d'autorisation pour aller jusqu'au Sénat. En dépit de la faible affluence – d'une cinquantaine de personnes –, et malgré la très impressionnante mobilisation policière – beaucoup plus nombreuse – les manifestants ont décidé de se rendre néanmoins jusqu'au Sénat, ce qu'ils ont fait. Un magnifique cordon policier protégeait le bâtiment. Le cortège s'est arrêté devant, où se seront tenus des discours, et scandés bien des slogans, jusqu'à 19h30. « On n'est pas fatigués, on n'est jamais fatigués, la lutte continue ». Les fonctionnaires de police, eux, semblaient bien fatigués, et contrariés de manquer leur apéro. Contre la prétention de la loi à vouloir empêcher les étrangers de vivre en famille, les manifestants ont crié : « Le droit pas la loi ». À l'heure de la « dispersion », les manifestants sont repartis en cortège, réclamaient toujours des papiers pour tous, jusqu'au métro Odéon, serrés au plus près – au point de se toucher constamment –, par un cordon policier constant.

## TÉMOIGNAGE

# délit de solidarité

Marie-Françoise Durupt, 60 ans, a été placée en garde à vue après avoir manifesté sa désapprobation des conditions d'expulsion de deux passagers d'un vol à destination du Mali, le 28 avril dernier. Elle protestait contre l'utilisation de la technique du coussin, technique qui avait en 1998 provoqué la mort de la jeune Semira, réfugiée nigériane de 22 ans. Elle témoigne. Délibéré à Bobigny, mardi.

J'ai été victime des agissements de la police de Roissy un samedi, le 28 Avril, sur le vol de Air France Paris-Bamako, lors d'une expulsion de deux Maliens.

Sur ce vol, après un embarquement sans problème avec simplement 1/2 h de retard, nous sommes acheminés en bus au fond de l'aéroport. Une voiture de police à l'arrière de l'avion éveille mon attention, je m'installe et constate la présence de deux personnes noires entourées de quatre à six personnes en civil.

Le commandant de bord annonce le départ de l'avion dans quelques minutes. À ce moment les deux maliens se mettent à crier qu'ils ne veulent pas partir, les personnes qui les encadrent les ceinturent violemment et leur mettent des coussins sur la bouche pour les empêcher de crier ! Aussitôt des voyageurs Maliens qui sont en majorité se lèvent, manifestent leur mécontentement et nous demandent de nous lever également pour empêcher l'expulsion de ces deux personnes.

Evidemment je me suis levée, j'étais placée quelques rangs devant eux et j'ai exprimé mon désaccord sur les méthodes, la présence policière dans l'avion et que je n'avais pas payé un billet Air France pour participer aux expulsions honteuses. Le commandant de bord intervient rapidement et décide de ne pas partir tant que les Maliens et la police sont à bord. Il est applaudi et nous attendons dans le calme la descente des personnes : ils sont descendus.

Tout se calme on s'apprête à partir mais cinq minutes après, ils sont remontés à l'arrière avec brutalité et réinstallés à leur place et accompagnés par de nombreux policiers en uniforme. Cette fois-ci, des voyageurs sont déplacés, en particulier, une famille et des enfants pour les mettre plus en avant pour les protéger des

bousculades et qu'ils ne soient pas témoins des agissements de la police ! Certains prennent des photos. La police confisque des appareils. Arrive un gradé qui décide de descendre les Maliens à condition qu'on dénonce les personnes qui ont initié l'émeute ! Ils ne peuvent pas descendre la moitié des passagers donc ils décident de descendre deux personnes, un Malien de 45 ans et moi-même âgée de 60 ans ! Devant le nombre de policiers et la menace d'être descendu plus personne ne dit rien. Je demande à voir le commandant mais les policiers sont menaçants et me disent que de toute façon, chaque minute perdue aggrave ma situation et que de toute façon je serai descendue par la force ! Je ne peux plus rien faire et je suis descendue avec mes bagages et mise en garde à vue avec mon homologue Malien.

Il est entre 18h et 18h30 lorsque nous arrivons au poste de police Roissy. À partir de ce moment le temps ne nous appartient plus, ils vous baladent en permanence, ils commencent par une fouille de vos affaires vous retirent tout ce qui peut être soi-disant dangereux, lunettes, montre, soutien gorge, bas, lacets, vous n'avez plus rien, vous n'êtes plus rien, plus aucun repère, vous n'avez le droit de ne rien dire. Ils préviennent mon employeur, et j'ai le droit de voir un médecin, qui constate une tension très élevée.

Au bout d'un certain temps, ils me demandent de passer dans leur bureau et me disent que si je reconnais que je suis l'instigatrice de l'émeute tout ira plus vite, ce que je refuse en disant que je ne suis pas à l'origine de « l'émeute » mais que j'ai participé à cette manifestation de mécontentement au même titre que les autres voyageurs et que je n'ai pas bougé de ma place !

Mon homologue Malien a la même position, donc on nous renvoie dans la salle d'attente, avec les deux Maliens qui devaient être expulsés, je suis reconvoquée pour faire ma déposition, je réitère mes propos, ma honte de participer malgré moi à cette pratique de la police Française et mon désaccord de payer un billet pour un vol régulier qui sert de prison.

On m'annonce que je suis donc en garde à vue pour minimum 24h sinon plus, avec peut être une comparution immédiate, que je vais être conduite menottée au dépôt pour passer la nuit ! J'attends encore un certain temps puis

je suis menottée et accompagnée de trois policiers à travers les couloirs de l'aéroport, puis en voiture conduite à toute allure sans attacher les ceintures, la police est au-dessus des lois, mais je ne dis rien !

Je me retrouve donc en cellule bien sale vers 24h après avoir subi encore l'inventaire de toutes mes affaires, sur une planche sans couverture et lumière bien braquée sur vous pour vous empêcher de dormir. Heureusement, étant une femme, j'étais seule dans la cellule, mais le monsieur malien s'est retrouvé avec un jeune alcoolique donc dans l'impossibilité de s'allonger ! Les conditions sanitaires lamentables et même pas d'eau pour se laver au minimum les mains !

Le lendemain matin évidemment pas de petit déjeuner, juste un jus d'orange et nous passons tous les deux aux prises de photos et empruntes multiples pour être fichés. Le policier pense que nous devrions être libérés vers 12h. Mais les heures passent et nous n'avons aucune information, je m'inquiète de l'heure pour pouvoir prendre l'avion de 16h40 mais apparemment les policiers ne semblent pas avoir d'information. Je commence à craindre de passer une autre journée de garde à vue.

Vers 17h, un brigadier de police vient nous avertir que nous sommes libres mais convoqués le 3 juillet à 9h, au tribunal de Bobigny, pour être jugés des faits suivants : "d'avoir, à Roissy, le 28/04/07, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription" (je ne comprends pas ces termes!) "provoqué directement Mr Diakite Ibrahima et Monsieur Fofona Samba, tous deux reconduits à la frontière, ainsi que les autres passagers du vol Air France, à la rébellion par des cris et discours publics en vue de faire opposer une résistance violente à des personnes dépositaires de l'autorité publique."

Voilà où j'en suis à 17 h. L'avion est parti et nous devons rester une nuit de plus sur Roissy. Heureusement, nous avons trouvé à Air France une hôtesse qui, vu les circonstances, ne nous a fait payer que le changement de billet soit 80 euros. L'information qui avait été donnée au personnel, c'est qu'on était descendus de notre plein gré, ne voulant pas cautionner cette expulsion !

Marie-Françoise Durupt

MASSY

## Menaces du Préfet

C'est depuis le 21 avril que 506 sans papiers occupent par roulement l'église Saint-Paul de Massy. Une délégation les représentant a été reçue vendredi par le préfet de l'Essonne, Gérard Moisselin. Dans un communiqué diffusé après cette réunion, ce dernier a affirmé qu'« il est nécessaire que cesse l'occupation de l'église Saint-Paul pour que puisse s'engager l'examen de ces dossiers ». Samedi, une marche de solidarité s'est tenue afin de demander la régularisation des sans papiers. Les manifestants auront marché de Juvisy à Evry pour remettre, les 12.588 signatures de pétition.

Les chiffres de la police ont donné 120 à 130 manifestants. Les observateurs supposent que la police n'a dû compter que les soutiens car le total des manifestants était plutôt de 600 personnes

« On en déduit que la préfecture ne doit pas considérer les Sans-Papiers comme manifestants... »

Au cours de cette marche de nombreuses signatures ont été récoltées – 437 –, qui n'auront pas pu être remises le jour même, n'étant ni comptabilisées ni photocopiées.

« Les réactions des passants étaient plus qu'encourageantes. Peu se refusaient à signer. Pendant le parcours de nombreux klaxons de solidarité, des signes amicaux... » rapportent les témoins.

Dimanche, se tenait l'Assemblée Générale des Sans-Papiers qui étaient très nombreux. Les Sans-Papiers n'ont pas jugé recevable la proposition du préfet de quitter les lieux sans aucune garantie quant à leurs régularisations. Ils sont donc toujours en attente de propositions dignes de ce nom et demeurent ouverts au dialogue (comme du reste, depuis 4 mois qu'ils se sont invités dans l'église).

Calendrier des prochains jours :

Mardi 4 septembre, à 19h00 :

Réunion des « Soutiens »

Mercredi 5 septembre, à 12h00 :

Evry, place des Terrasses de l'Agora. Les Sans-Papiers ont décidé de trans-

former leur manifestation du mercredi en « pitreries du mercredi ». En conséquence, se munir d'un nez de clown (c'est sérieux, pas une plaisanterie).

Judi 6 septembre :

Visite de la Grande Arche de la Défense

(Source : *Sans-Papiers en lutte*)

### COMMUNIQUÉ

Au bout de 133 jours de lutte, les Sans-Papiers et leurs soutiens – six cent personnes dont de nombreux représentants d'associations, syndicats, partis politiques et des élus – ont remis au représentant de la préfecture les 12.588 signatures de pétition demandant leur régularisation maintenant.

Les Sans-Papiers rappellent qu'ils sont entrés en lutte afin d'alerter l'opinion publique sur leur situation et mobiliser une action solidaire autour d'eux. Ils demeurent plus que jamais déterminés dans leur action mais aussi, ouverts à de réelles propositions qui pourraient être faites par la préfecture.

Massy, le 1er Septembre 2007

### SIT-IN DEVANT LA PRÉFECTURE D'AGRIGENTE Pour avoir sauvés des migrants, 7 pêcheurs tunisiens risquent 15 ans de prison !

Solidarité avec les 7 pêcheurs tunisiens détenus à Agrigento pour avoir sauvés la vie à 44 migrants naufragés au large de Lampedusa.

Vendredi 7 septembre 2007 à 11 heures, sit-in devant la Préfecture d'Agrigento. Sont demandés :

- La libération immédiate des sept pêcheurs tunisiens détenus depuis le 8 août, quand il sauvèrent la vie à 44 migrants à la dérive au large de Lampedusa. Ils risquent d'être condamnés jusqu'à 15 ans de prison...

- Le respect des conventions internationales maritimes de recherche et de sauvetage.

- Le renforcement des interventions de secours des migrants en fuite vers l'Europe et la et la pleine reconnaissance du droit d'asile

- L'arrêt immédiat des missions de Frontex, instruments des politiques européennes de répression et mort contre les migrants.

PÉTITION

## Aben Ren doit pouvoir continuer à vivre en France

Aben Ren, arrêté en juillet 2007, passe en audience de recours contre l'Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière qui le vise, au Tribunal administratif, rue de Jouy, le 4 septembre, jour de la rentrée scolaire.

Aben est élève au Lycée Hector Guimard, 19, rue Curial à Paris 19e, il prépare un CAP de couvreur qu'il doit passer en juin 2008.

C'est un élève apprécié pour son sérieux, sa volonté de réussir et son désir d'intégration, il a rapidement progressé dans la maîtrise du français. Ses parents et lui-même se sont vus refuser une première demande d'autorisation de séjour en France qui avait été présentée dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006.

Cet été, suite à un contrôle de police dans le métro, Aben a été arrêté et enfermé plusieurs jours au centre de rétention de Vincennes. Un APRF lui a alors été notifié.

L'audience de recours contre cette décision doit avoir lieu le mardi 4 septembre 2007 à partir de 8h30 devant le Tribunal Administratif TA de Paris.

RESF appelle à venir le soutenir au Tribunal, et à signer une pétition : « Nous refusons qu'Aben doive quitter la France pour un pays où rien ne l'attend, ni famille, ni avenir professionnel. Ses soutiens et ses amis sont en France, sa vie privée et sa vie professionnelle se construisent dans notre société. Nous demandons un titre de séjour pour que Aben Ren puisse poursuivre sa scolarité et apporter compétences et savoir-faire à notre pays. »

## Aide juridictionnelle

Pour obtenir l'aide juridictionnelle, tous les renseignements nécessaires peuvent être trouvés en cinq points sur le site Service-public.fr :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N11885.xhtml>

LETTRE OUVERTE DU CSP59

# Aux syndicats et personnels, hospitaliers, pompiers, policiers, et de la presse

Camarades, Mesdames, Messieurs,

Au 75<sup>ème</sup> jour les 56 sans papiers grévistes de la faim ont suspendu la grève de la faim, y compris les expulsés en Guinée et au Maroc. La grève est suspendue, la crise n'est pas finie, le préfet doit les régulariser.

Durant ces deux mois et demi, le préfet de Région, monsieur Canépa, a exercé sur vous personnels hospitaliers, pompiers et fonctionnaires de la police une pression qui s'est manifestée par des actes inhumains, intolérables et parfois hors la loi et de l'état de droit.

Les sans papiers grévistes de la faim ont été contraints à mettre leur vie en danger par la grève de la faim parce que 60 d'entre eux ont été raflés le 15 juin par la police lors de l'occupation de la Chambre de Commerce Internationale de Lille, vingt-cinq détenus au Centre de Rétention de Lesquin et trois mis dans l'avion. Les tribunaux de Créteil et de Lille ont jugé illégale l'action répressive du préfet et ont, le 18 juin, relâché tous les sans papiers.

Dès lors pour briser la volonté des sans papiers grévistes à vivre et travailler dans la légalité le préfet Canépa n'a hésité sur aucun moyen répressif : pas moins de 4 rafles et à chaque fois les tribunaux ont donné raison aux sans papiers grévistes de la faim en les libérant - les sans papiers grévistes de la faim ont été battus, insultés, menottés - les 13 expulsés en Guinée et au Maroc l'ont été avec des brutalités qui font froid au dos - les sans papiers grévistes de la faim ont été jetés à la rue devant les urgences des hôpitaux du CHR, de Saint

Vincent, Saint Philibert, de Seclin, du CH Dron à Tourcoing, de Provo à Roubaix, du CH de Valenciennes, de Hazebrouck, de Maubeuge - un cas de perfusion arrachée.

Comment tout cela a t-il été possible ? Pourquoi une telle soumission aux ordres d'un préfet qui fait faire n'importe quoi pour arriver à ses fins : vaincre la volonté et la détermination des sans papiers grévistes de la faim ?

Les professions et métiers que vous exercez ont des règles, une déontologie et une éthique. Les ordres d'un préfet sont-ils au dessus, rendent-ils inopérantes les lois, la déontologie, les valeurs, l'éthique de vos professions et métiers ? ! Quels sont les moyens légaux et déontologiques de ne pas se soumettre aux abus de pouvoirs illégitimes et mêmes souvent illégaux du pouvoir exécutif, en l'occurrence dans le cas d'espèce de monsieur Canépa préfet de Région ? !

Voilà des questions sur lesquelles le CSP59 souhaiterait échanger et discuter avec vos professions, avec les syndicats.

Le CSP59 se félicite de pouvoir préciser aussi que tous - hospitaliers, pompiers, policiers, journalistes - n'ont pas appliqués servilement les décisions autoritaires, arbitraires et parfois hors la loi du préfet Région monsieur Canépa, ci-devant ex-secrétaire Général de l'ex-ministre l'intérieur Sarkozy devenu président de la République.

En effet, il y a eu des gestes individuels de personnels hospitaliers, de pompiers, voire de policiers (l'exemple de ces policiers qui ont refusé d'expulser des grévistes dans les urgences d'un hôpital) qui font honneur à ces professions nobles. Des syndicats (CGT, SUD) se sont positionnés contre les répressions et en solidarité avec le combat social des sans papiers. Le CSP59 les en remercie.

Toutefois force est de constater que seul l'hôpital d'Armentières s'est globalement acquitté de ses obligations déontologiques, éthiques conformément au serment d'Hippocrate et à la charte du patient.

Il est à noter aussi que les tribunaux et Cour d'Appel à Lille, Créteil, Paris ont très souvent jugé illégaux les

rafles successives du préfet Canépa. Dans la crise de la 14<sup>ème</sup> grève de la faim des sans papiers à Lille, après trois ans sans conflit majeur depuis 2004, la ligne jaune différenciant principe républicains et racisme d'extrême droite a été souvent franchie par le préfet Canépa pour faire plaisir à cette frange minoritaire de l'électorat qui a permis à Nicolas Sarkozy de devenir président de la République.

Peut-on accepter, pouvez vous accepter que vos professions, vos métiers et d'autres deviennent otages d'une telle politique contre la résistance sociale, citoyenne, démocratique, anti-raciste, antifasciste qu'est le CSP59 ? !

En attendant de nous rencontrer et d'échanger, recevez l'expression de notre engagement pour la régularisation des sans papiers et pour une société du vivre ensemble dans l'égalité.

Lille, le 31 août 2007.

ROISSY

## un nouveau sous-préfet aux aéroports

Le comité inter-luttes de Calais rappelle les états de service du sous-préfet local, monsieur Espagnol, qui serait nommé au poste "stratégique" de sous-préfet aux aéroports, chargé d'orchestrer en particulier les expulsions de sans-papiers de Roissy.

Destruction de tous les squats du centre-ville avec destruction constante des affaires des réfugiés, grandes rafles au moment des repas avec éloignement forcé et mise en rétention, mineurs à la rue, pas de 115 en plein hiver... Mais aussi le fait que sa politique de « fermeté » aura provoqué rien de moins que trois manifestations contre les brutalités policières, dont l'une des habitants de la ZUP. On lui doit également plusieurs tentatives d'expulsion de l'organisateur de la manif des réfugiés. Il se serait également compromis en appuyant... une pétition issue du Front national, prétendant justifier les brutalités policières.

(Source : inter-luttes Calais)

APPEL

## Pour la famille Popov

Actuellement au centre de rétention de Oissel, Yekaterina et Vladimir Popov, ainsi que leurs deux enfants nés en France, Véronique (4 ans) et Geoffrey (quelques mois) pourraient être expulsés vers le Kazakhstan dans les prochains jours. Rappelons que le beau-père de Yekaterina (second mari de sa mère) a été assassiné à son retour au pays après que sa demande d'asile en France ait été rejetée... Certains de risquer la mort à leur tour, s'ils étaient expulsés, Yekaterina et Vladimir demandent « qu'on ait au moins pitié de [leurs] enfants, qu'ils soient confiés à [la] mère [de Yekaterina, résidente à Angers, chez qui ils ont été interpellés]. » [Voir QSP N°5]

« C'est ainsi, avec un acharnement administratif effarant, qu'une famille franco-kazakhe parfaitement intégrée et dont toutes les attaches familiales sont en France risque de retourner au Kazakhstan dans les prochaines heures », commente RESF. La CIMADE demande la libération immédiate de cette famille et l'accès au droit d'asile et appelle toutes celles et eux qui sont indignés par ces pratiques à saisir les autorités afin qu'il soit mis fin au plus vite à cette situation.

(Source : RESF)

### DERNIÈRE HEURE :

RESF aurait reçu confirmation que l'OFPPA va examiner en urgence, avant cinq jours, un recours déposé lundi par la Cimade du centre de rétention de Oissel.. Ce recours, qui suspend l'expulsion jusqu'à décision, est motivé par les graves risques encourus par la famille Popov suite à l'enquête qui avait été diligentée par la préfecture des Ardennes au Kazakhstan.

Des fautes graves ont été commises dans la mise en œuvre de cette enquête, en particulier des divulgations de témoignages susceptibles de faire courir à la famille Popov un risque vital en cas de retour.

PARIS

### Mardi au T.A.

À 8 heures, M. Changgui Chen, père de Jianmin, élève au lycéen Dorian (dans le 11ème arrondissement), libéré à l'issue de sa garde-à-vue le 24 juillet. Ainsi que M. Yiluan Lou, un des cinq pères libérés le 29 juin, père de Lili et Lifang, jeunes majeures et de Eric, à l'école élémentaire 77 bd de Belleville.

À 8h30 doit passer Mme Chen, épouse Xu, maman d'un enfant à l'école élémentaire du 109 avenue Parmentier, dans le 11ème, arrêtée en juillet puis libérée. Ainsi que Aben Ren, jeune majeur du 19° arrondissement.

L'adresse du Tribunal administratif de Paris : 7, rue de Jouy, Paris 4ème

PARIS

### Mercredi au T.A.

14h-19h

Au Tribunal administratif de Paris : recours contentieux d'Helena, la maman de Tornike scolarisé à l'Ecole Houdon (18°), contre la décision de refus de délivrance d'un titre de séjour et l'Obligation à Quitter le Territoire Français émise par la Préfecture de Police. À la même audience passe madame Tavares, du 10ème arrondissement.

Tribunal administratif, 7 rue de Jouy, Paris 4ème, Métro : Saint-Paul

MONTÉLIMAR

### Pour la famille Niour

Rassemblement Place de la mairie pour la régularisation de la famille Niour et la scolarisation de leurs trois enfants.

À l'appel de RESF, ASTI, LDH, SNUIPP, FSU, les Verts.

Lundi 3 septembre, à 18 heures.

### Le Quotidien des Sans-Papiers

paraît quotidiennement, au moins cinq jours par semaine, en fonction de l'actualité. Il est téléchargeable librement sur le site [9emecollectif.net](http://9emecollectif.net). On le trouve également sur les sites RESF et Indymedia. Tout un chacun est invité à le reproduire et à le diffuser. Pour envoyer des informations :

E-mail :

[lequotidiendessanspapiers@no-log.org](mailto:lequotidiendessanspapiers@no-log.org)

Téléphone : 0872738153.

FIN DE RÉTENTION

## Mercy Oviasuyi n'a pas été expulsée !

Tirée de son lit, au centre de rétention de Oissel, où elle avait été ramenée après l'échec d'une première tentative d'expulsion [Voir QSP N°5], ce matin du 31 août, au petit jour, des policiers l'ont emmenée à Roissy où elle devait être "mise" au vol Air France de 10h25 à destination de Lagos.

Vers 13h, par une personne de la Croix Rouge a contacté RESF, pour dire que Mercy avait dû être hospitalisée puis prise en charge par une de leurs antennes à la suite d'un grave malaise. Alors qu'elle avait été enfermée dans un local de l'aéroport de Roissy, en attente de son embarquement Mercy, gravement affectée par cette situation qu'elle venait déjà de vivre quelques jours auparavant, a fait un malaise dont la gravité a contraint les fonctionnaires de police à faire appel aux services médicaux.

Après qu'elle ait reçu des soins dans un hôpital puis été ramenée à l'aéroport, un arrêté de fin de rétention administrative est arrivé de la préfecture de l'Eure ! Les fonctionnaires de police l'ont confiée aux soins d'une antenne de la croix rouge avant de s'en aller.

Hier dans la soirée, les militants de RESF la retrouvait, heureuse de se retrouver libre après un mois de rétention...

La personne qui est allée la chercher à l'antenne de la Croix Rouge de l'aéroport de Roissy, a appris qu'elle avait été confiée à leurs services, vêtue d'une simple chemise de nuit déchirée. Mercy, de désespoir, avait lacéré le seul vêtement qu'elle portait depuis son départ du centre de rétention de Oissel ! Il faut savoir que les personnes qui doivent être expulsées n'ont pas le temps de s'habiller décemment... Ainsi, Samuel, Arménien expulsé le mois dernier était-il parti torse nu et en chaussons...

(Source : RESF)

CARTE AU MÉRITE

## PERSONNE QUALIFIÉE ?

Pierre Bellon, le fondateur de la Sodexho, nommé mercredi président de la « commission nationale des compétences et des talents » chargée de délivrer les cartes de séjour « au mérite » [voir QSP N°6] posséderait un des plus importants centres de rétention d'Angleterre, celui de Harmondsworth (259 places, bientôt 459), par l'intermédiaire de sa filiale United Kingdom Detention Services...

(Source : z-pajol)

J-8

## Procès du jeune marseillais Sedat Tastan, à Bobigny, le 10 septembre

En mars 2007, ils étaient nombreux à se mobiliser pour empêcher l'expulsion de Sedat Tastan, un jeune kurde de 19 ans, frère de quatre enfants scolarisés à Marseille. Sa détermination à vouloir vivre en France, près de sa famille et de sa fiancée, avait ému ses codétenus, et jusqu'au personnel du centre de rétention administrative, les travailleurs sociaux et membres d'associations. Sedat ne voulait pas retourner dans ce pays où son père avait été emprisonné pour des raisons politiques, où il serait emprisonné avant d'accomplir le service militaire qui l'amènerait inmanquablement à se battre contre le peuple kurde, son peuple !

Il avait entamé une grève de la faim – 10 jours – pendant sa rétention, et mis en échec trois tentatives d'expulsions successives, soutenu par RESF et les passagers des avions dans lesquels il était menotté. Certains de ces passagers ont dit avoir été impressionnés par les violences subies lors de ces

tentatives d'expulsion.

Le courage de cette famille, le mouvement de solidarité envers eux, le « sauvetage » inespéré de Sedat par les efforts conjugués des RESF de Marseille et d'Ile de France à Roissy, ont fait de Tastan un emblème, un cas symbolique de la résistance collective à la répression. [Voir le CD « résister aux expulsions, c'est possible », édité par radio Galère, Mille Babords et Resf. <http://www.educationsansfrontieres.org/?article6157>] Lundi 10 septembre, à 13h, Sedat comparaitra devant la 17ème chambre correctionnelle de Bobigny pour refus d'embarquement. Il risque plusieurs mois d'emprisonnement. Une délégation du RESF13, composée notamment des marraines Resf de Sedat et de militants(es) ayant eux aussi des soucis avec la police, la justice ou l'administration pour leur action avec le RESF (Florimond Guimard, Myriam Khelfi, Erwan Redon...) sera là pour le soutenir.

Sedat et ses soutiens appellent tous ceux qui le peuvent à se rendre au procès ce jour-là.

Mardi 11 septembre, c'est le père de Sedat qui comparaitra à la cour administrative d'appel de Marseille à 14 h 30.

Il avait demandé un dossier de régularisation (circulaire du 13 juin) qui a été refusé. L'hiver dernier, il s'est fait arrêter sur son chantier de travail, et était passé au tribunal le 12 janvier. Le recours avait été rejeté !

Monsieur Tastan a ensuite posé une requête contre ce jugement. RESF appelle à ce que cesse l'acharnement contre cette famille.

(Source : RESF 13)

FORUM MONDIAL DU SPORT

Mondialisation du rugby ...

Quelle place pour les sans papiers ?

À cette occasion, venez nombreux soutenir leur lutte

Les collectifs de sans papiers de Paris, Seine-Saint-Denis et de Droits Devant !!

Vous attendent pour le coup d'envoi par une conférence de presse : vendredi 7 septembre 2007 à 14 heures

Bourse du Travail, Métro porte de Paris.

RESF APPELLE

## veille de rentrée

Trois pères de famille (du 75, 93 et 94) sont sur le point d'être expulsés par le Préfecture de Police de Paris.

Nous vous avons déjà sollicités à maintes reprises pendant le mois d'août et grâce à votre solidarité, neuf parents ont été libérés par la Préfecture de police alors qu'ils n'avaient plus aucun recours. Seule la mobilisation peut encore sauver MM. Forero Florez, Wang et Ouakondo de l'expulsion.

À la veille de la rentrée scolaire, nous demandons la libération immédiate de :

M. Mauricio Forero Florez (Paris 10°) en rétention depuis 26 jours. Sa fille Maria Camila entre lundi en CM1 à l'école élémentaire 159 avenue Parmentier, Paris 10°.

M. Yihe Wang (Pantin 93) en rétention depuis 24 jours. Il a un fils d'un an et demi et sa femme est enceinte.

M. Joachim Ouakondo (Vitry sur Seine 94) en rétention depuis 15 jours. Son fils Onasias entre en terminale au lycée Jean-Jacques Rousseau à Vitry. Il vit seul avec son père.

Expulsion prévue mercredi 5 septembre : Paris CDG-Bangui 23h15 vol AF 880.

Innondons encore la Préfecture de Police de fax et de mails.

Modèle de fax ou mail :

Mr le chef de cabinet,

J'apprends avec stupeur, qu'à la veille de la rentrée, vos services s'appêtent à expulser un père de famille, M.Ouakondo.

Voilà maintenant 15 jours qu'il est en rétention, son fils se trouvant seul à la maison.

M. Ouakondo n'est pas une charge pour la société française. Il est parfaitement intégré, possède un travail, loue un logement. Son fils, Onascis, suit assidument une scolarité correcte et passe cette année son baccalauréat. Il n'est pas possible de séparer père et fils pour « faire du chiffre » !

Je vous demande de libérer dans l'urgence M.Ouakondo afin qu'il puisse continuer à s'occuper pleinement de sa famille.

Fax : 01 53 71 67 23; Mail : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr